



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Délégation régionale Paris 6

Service Prévention des risques

Véronique Lagarde
Conseillère de Prévention
Biopark – Bâtiment A
8 rue de la Croix de Jarry
75013 Paris

+33(0)6 08 07 15 28

+33(0)1.48.07.34.32

veronique.lagarde@inserm.fr

PROCES-VERBAL DU CSHSCT DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS 6.12

Réunion du 8 juin 2021

Réf. : SPR-2021-82

Le Comité Spécial d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail « CSHSCT » de la Délégation régionale Paris 6.12 s'est réuni en visio-conférence « Teams » le 8 juin 2021, présidé par Camille Chaudonneret, Déléguée régionale de la Délégation régionale Paris 6.12.

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du 08 avril 2021,*
2. *Actualité crise sanitaire,*
3. *Charte du temps de travail,*
4. *Formation des membres du CSHSCT,*
5. *Questions diverses.*

Participaient à la réunion :

- Déléguée régionale : Camille Chaudonneret, présidente du CSHSCT,
- Responsable des Ressources Humaines : Muriel Fort.

Au titre des représentants du personnel :

Titulaires :

- Adrien Lalot, SGEN-CFDT
- Izolina Lopes, SGEN-CFDT
- Gilles Guyonnet, SNPTES
- Bertrand Duvillié, SNCS-FSU

Suppléants :

- Nathalie Névo, SNPTES
- Hervé Durand, SGEN-CFDT
- Alain Giron, SNTRS-CGT
- Camille Jajko, SGEN-CFDT

Au titre de conseillère de prévention :

- Véronique Lagarde

Au titre de médecin de prévention :

- Dr Aurélie Rousselet

Au titre d'invitée permanente :

- Karine Lanini, Adjointe à la Déléguée.

Absences excusées :

- Carole Desmarquet, SNTRS-CGT
- Maxime Brosseaud, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

La présidente ouvre la séance à 14 heures.

1) Approbation du procès-verbal du 08/04/2021 :

La présidente soumet au Comité le procès-verbal du 08/04/2021 pour approbation. En l'absence de remarque et de question, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du CSHSCT de la Délégation régionale Paris 6.12.

2) Actualité Crise sanitaire :

La présidente rappelle les annonces du Président de la République sur la reprise progressive du travail en présentiel. A partir du 9 juin 2021, les agents pourront revenir travailler en présentiel au moins 2 jours par semaine. Dès le mois de septembre, le mode de travail en présentiel sera de nouveau la règle et l'accord Inserm sur le télétravail s'appliquera. Les demandes spécifiques devront être formulées via le logiciel « GAIA ».

La responsable ressources humaines informe que le télétravail pourra être appliqué selon deux formules : deux jours de télétravail par semaine ou huit jours par mois maximum.

3) Charte du temps de travail :

La présidente présente la démarche de la « Charte du temps de travail » mise en œuvre par l'Inserm. Elle a informé en réunion les directeurs d'unités et leur a rappelé la nécessité de mettre à jour l'ensemble des règlements intérieurs qui seront signés par l'ensemble des tutelles. Un retour sur l'avancée des actions de réflexions sera fait aux membres du CSHSCT prochainement.

La conseillère de prévention présente en séance les objectifs de la « Charte du temps de travail » pour déclinaison au sein des unités de la circonscription de la Délégation régionale Paris 6.12.

Objectifs :

- Bonnes pratiques de l'organisation du temps de travail
- Respect de l'équilibre vie privée/vie professionnelle
- Prévention des RPS

[En annexe : document « Charte du temps de travail »](#)

L'objectif de cette démarche est d'identifier des axes de travail qui permettront d'améliorer certaines conditions et procédures de travail. La « Charte du temps de travail » sera annexée au règlement intérieur.

Ce travail de réflexion a été initié à la Délégation. Trois groupes de travail représentant les différents services ont identifié et proposé des axes de travail prioritaires. Ces axes seront déclinés dans les prochaines semaines au sein de chaque groupe en plusieurs projets d'actions. On s'attachera aux actions considérées prioritaires par le plus grand nombre.

Un membre s'interroge sur les premiers retours des directeurs d'unités, eu égard selon lui aux pratiques actuelles de certains laboratoires de recherche.

La présidente précise que l'objectif de cette charte n'est pas d'empêcher les chercheurs de travailler, mais d'améliorer les conditions de travail au sein des structures par la mise en œuvre d'une réflexion commune.

Un membre souligne qu'une Charte à une valeur indicative et non juridique.

La Responsable ressources humaines précise que les agents pourront s'appuyer sur cet outil. Elle précise également que lorsqu'on est confronté à des difficultés d'organisation, la cellule de veille sociale de la délégation régionale et la CVS peuvent être saisies pour apporter soutien et conseil.

La présidente invite les membres du CSHSCT à faire remonter les difficultés concrètes dont ils seraient saisis et/ou à encourager les agents concernés à saisir la Responsable ressources humaines.

4) Formation des membres du CSHSCT :

La conseillère de prévention rappelle la date de la formation des membres du CSHSCT qui se tiendra du 23 au 25 juin 2021 en visioconférence *via* Teams.

Un membre souligne le fait que les formations sont réalisées par des autoentrepreneurs.

L'adjointe à la déléguée précise que la sous-traitance est autorisée et obéit à un certain nombre de conditions. Le sous-traitant doit avoir un agrément de la part de l'acheteur public. Le recours à la sous-traitance est parfois nécessaire lorsque les effectifs immédiats sont insuffisants pour répondre à la demande. De manière générale il y a beaucoup d'autos-entrepreneurs dans le domaine de la formation et notamment dans les formations en « conseil », « accompagnement au management », bureautique, etc.

5) Questions diverses :

✓ Point « Trousseau » :

La présidente indique qu'à ce jour elle n'a pas reçu du partenaire de mixité les informations à ce sujet.

✓ Point « Egalité-Parité » :

La présidente annonce que conformément au Plan stratégique de l'Inserm il a été décidé de mettre en place un plan « Egalité-Parité » qui sera présenté prochainement à l'ensemble des directeurs d'unité de la circonscription.

Chaque structure de recherche et la Délégation régionale identifieront des correspondants « Egalité-Parité ». Un travail de réflexion sera attendu tant sur les recrutements que sur les carrières des agents afin de favoriser l'égalité des chances au sein de l'établissement.

La lutte contre toutes les discriminations au sein des structures de recherche avec la mise en œuvre d'un guide porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sera également intégrée.

Lors d'un prochain CSHSCT, une présentation plus précise sera faite.

Un membre souhaite accéder au guide.

La responsable ressources humaines indique que ce guide est disponible sur intranet et sera adressé aux directeurs d'unité la semaine prochaine puis à tous les agents.

✓ **Point « Formation à la prévention pour les chercheurs et responsables d'équipes » :**

La conseillère de prévention souhaite que tous les acteurs de la prévention des risques soient sensibilisés à la prévention. Les responsables de projets sont malheureusement trop peu sensibilisés, ce qui entraîne parfois des écarts de fonctionnement importants au sein des laboratoires.

L'information générale est indispensable pour le respect de la réglementation et la mise en place des actions de prévention des risques professionnels afin de maîtriser les risques encourus pour la santé des personnels et de l'environnement.

En conséquence, un projet de sensibilisation des responsables de projets et/ou des chefs d'équipes est en cours de réflexion et de mise en place au sein de la circonscription.

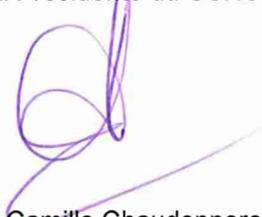
Tous les membres approuvent cette initiative.

Prochaine réunion du CSHSCT : lundi 20 septembre 2021 à 14 heures.

La présidente remercie tous les membres présents et leur souhaite de vacances bien méritées.

La séance est levée à 13 heures.

La Présidente du CSHSCT



Camille Chaudonneret

Le secrétaire



Gilles Guyonnet